

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION**

**PROJET ÉCONOMIE BLEUE INCLUSIVE**

**DP-CC-IBE-046**

RECRUTEMENT D’UN OPÉRATEUR POUR LA MISE EN PLACE DES PÉPINIÈRES ET SOUTIEN À LA REFORESTATION DES AIRES DE MANGROVES

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT RECTIFICATIF

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Le Gouvernement de la République d’Haïti a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110/Don CRI No 2000004604 et l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances, en charge de la mise en œuvre du Projet, envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2. L’utilisation des fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’Accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE).
3. Les services de conseil s’entendent ainsi :

Sous la supervision directe des Directions Départementales de l’Environnement du Nord (DDN/MDE) et du Nord-Est (DDNE/MDE), l’AP3B, avec l’appui de la coordination du projet, le prestataire recruté qui sera responsable d’appuyer six associations de jeunes de l’AP3B pour la mise en place de six pépinières et la restauration de 150 hectares des écosystèmes de mangroves via des plantations directes et indirectes de propagules (en majorité), la réalisation de tailles, de nettoyage en enlevant les déchets plastiques et métalliques, aura les responsabilités suivantes :

* Identifier les secteurs où la mangrove a reculé ces dernières années. Identifier les secteurs où les conditions abiotiques sont les plus adéquates pour la restauration de la mangrove ;
* Identifier, avec l’opérateur, la coordination du projet, les responsables du Ministère de l’Environnement et l’AP3B, les associations à appuyer pour la mise en place des pépinières de Mangroves ;
* Sélectionner, avec le prestataire et les responsables du MDE, de l’AP3B et la coordination du projet, les 150 premiers Hectares de terres à restaurer en mangrove pour la première année ;
* Appuyer la production d’au moins 750000 plantules de mangroves et/ou propagules pendant la durée du contrat ;
* Assurer la restauration de 150 hectares de mangroves par la plantation d’au plus 750000 plantules pour un taux de réussite minimal de 80% dans les premiers huit mois du contrat ;
* Faire le suivi des 150 hectares restaurées durant le contrat d’un commun accord avec le Ministère de l’Environnement, l’AP3B et la coordination du projet ;
* Renforcer les associations concernées à travers des formations techniques pour une meilleure prise en charge post-projet ;
* Faire la question de genre, un indicateur primordial dans la sélection de la main d’œuvre pour les travaux de pépinières, de plantation et de suivi (au moins 50% de femme et 30% de jeunes) ;
* Réaliser le plan de restauration des 150 hectares de mangrove ;
* Organiser les activités de restauration avec l’implication de la population en tant que collaborateurs directs.

L’opérateur recruté travaillera en coordination avec la composante Suivi-Evaluation du Projet en vue de la collecte à rythme régulier des données relatives à la mise en œuvre de l’activité, sur la restauration des mangroves ainsi que les résultats successifs dégagés dans le package technique de mise en place et son adaptation jusqu’aux résultats.

1. La durée de mise en œuvre de cette activité est de douze (12) mois.
2. Le présent appel à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal Le Nouvelliste de lundi 14 et mardi 15 août 2023.
3. L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (« le Client ») invite à présent les sociétés de conseil admissibles à manifester leurs intérêts pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après (<https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2024/03/20240325-dp-cc-ibe-046-modele-a-remplir.doc>**)** et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.
4. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
5. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestations d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestations d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. La société de conseil sera sélectionnée selon la méthode Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
7. Les critères de présélection sont les suivants :

**Expérience générale**

* Avoir au moins sept (7) ans d’expérience générale en milieu rural haïtien dans des activités agricoles et environnementales.

**Expérience spécifique**

* Réaliser au moins trois (3) mandats dans la conduite de projets de restauration et de préservation de mangroves et d’écosystèmes côtiers ;
* Réaliser au moins trois (3) mandats dans la gestion de projets communautaires en Haïti en lien avec les ressources naturelles ;
* Avoir au moins deux (2) ans d’expérience dans la supervision de travaux de génie écologique sur les écosystèmes côtiers ;
* Avoir au moins un membre de l’équipe projet maîtrisant le créole.
1. Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées. Le montant des activités en sous-traitance ne dépassera pas trente pour cent (30%) du montant total du marché.
2. Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestations d'intérêt devra être envoyée via la plateforme ci-après https://ute-gouv-ht.bonfirehub.com le **5 avril 2024** à 3h pm au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le **10 avril 2024**, 3h pm.
3. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet et qui sont disponibles sur le lien indiqué au point 6 du présent document.Les manifestations d’intérêt devront être soumises de manière électronique via la plateforme Bonfire ci-après : https://ute-gouv-ht.bonfirehub.com/ ou physiquement à l’adresse ci-après le **23 avril 2024** à 11h00 am au plus tard.

Unité Technique d'Exécution

Ministère de l'Économie et des Finances

À l’attention de : Jean-Mary M. GEORGES Junior

12-B, Rue Latortue, Musseau, HT 6120

Port-au-Prince, Haïti

Téléphone : 509-28 13 0290